



INSTITUTION SAINTE-GENEVIÈVE ASNIÈRES



CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT

ANNÉE SCOLAIRE 2026- 27

ECOLE

*Madame, Monsieur,
Chers Parents*

*Être Parent Correspondant est un engagement à nos côtés, et nous vous en remercions.
Vous trouverez dans ce feuillet les informations relatives à cette mission.
Nous vous assurons de notre dévouement au service des jeunes qui nous sont confiés.*



SA MISSION

- Le parent correspondant soutient l'Institution en confiance et adhère à son projet éducatif et pastoral.
- Interlocuteur privilégié du Chef d'établissement et du professeur, il accompagne la classe dans ses différents besoins tout au long de l'année.
- Le parent correspondant est au service de chacun ; il s'engage à ne pas voir la classe au travers de ses propres enfants.
- Il participe à l'accueil des nouveaux parents et veille à développer un lien de confiance avec les autres parents de la classe et avec le professeur.
- Il est un relais d'informations entre les familles et l'établissement. Pour se faire, il privilégie les relations directes et s'engage à ne pas véhiculer ni favoriser les rumeurs.
- En cas de difficultés et selon la situation, il alerte :
 - Le professeur concerné,
 - **Madame Emmanuelle Marie**, Chef d'établissement,
 - l'A.P.E.L.

SON PROFIL - LES QUALITES REQUISES

Il est parent d'élève de la classe, membre adhérent de l'Association des Parents d'élèves, en règle avec sa cotisation :

- Avoir une certaine disponibilité,
- Etre à l'écoute et faire preuve de discernement ; prise de recul nécessaire pour être constructif et guider les parents,
- Avoir un certain courage : il n'est pas toujours facile d'oser dire les choses vis-à-vis d'un professeur ou d'autres parents,
- Ne pas être dans le jugement (toujours s'appuyer sur des faits),
- Etre animateur de moments conviviaux qui créent et développent les liens de confiance entre les parents de la classe,
- Respecter le devoir de confidentialité.

SES ACTIVITES PRINCIPALES

Il agit toujours en concertation avec l'A.P.E.L., le Chef d'établissement, le professeur de la classe dont il est parent correspondant.

- Il participe aux réunions des Parents Correspondants organisées par le Chef d'établissement,
- Il apporte son aide pour les accompagnements lors des événements organisés par l'Institution, l'Ecole, le professeur, en particulier la kermesse, le marché de Noël et si nécessaire les sorties de classe ; Il sollicite la contribution d'autres parents pour aider,
- Il rencontre le professeur de sa classe régulièrement pour faire le point selon un calendrier établi en début d'année (prévoir une fois par période),
- Il diffuse à l'ensemble des parents de la classe les coordonnées des parents qui souhaitent les communiquer.



DATES DES REUNIONS DE PARENTS CORRESPONDANTS POUR L'ANNEE 2025– 26

N° 1 **Mardi 29 septembre 2026** Maternelles/CP/CE1 à 19h dans la classe de CE1B

Mardi 6 Octobre 2026 CE2/CM1/CM2 à 19h dans la classe de CE1B

N° 2 **Mardi 16 Mars 2026** Maternelles/CP/CE1 à 19h dans la classe de CE1B

Jeudi 11 Mars 2026 CE2/CM1/CM2 à 19h dans la classe de CE1B

DYSFONCTIONNEMENT

Le Parent Correspondant est un relais important, vecteur de sérénité. Ayant la confiance de l'Institution, la qualité des liens qu'il entretient avec la Communauté Educative est essentielle.

Aussi, en cas de dysfonctionnement sur un de ses engagements ou sur ses obligations, le Chef d'établissement, en lien avec le bureau de l'A.P.E.L. peut être amenée à destituer un Parent Correspondant de sa responsabilité en cours d'année ou ne pas le renouveler dans sa fonction les années suivantes.

